

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
01 février 2021 à 20 heures

Convocation du 26 janvier 2021

Étaient présents : Mme CHÉNÉ Sonia, M. CORDIER François, Mme COURTOIS Françoise, Mme DARTEIL Denise, M. DEVEAU Grégory, Mme GOHLKE Nathalie, Mme GUIBERT Noëlle, M. GUINHUT Henri, Mme HUET Karen, M. JUSTEAU Jean-Paul, M. LOUVET Michaël, Mme LOUVIOT Christelle, M. MARTIN Marc, M. MARTON François, Mme MÉTAYER Sophie, M. MOREAUX Frédéric, M. NEAU Fabien, M. OGEREAU Marc, M. PAILLAT Nicolas, M. POLART José.

Excusés : Mme DURAND-OGEREAU Marie-Annick donne pouvoir à M. MARTON François, Mme PAILLOCHER Anne donne pouvoir à Mme MÉTAYER Sophie, Mme GIRARDEAU Aurélie.

Secrétaire de séance : Madame HUET Karen.

A noter ci-dessous le nom, prénom et l'heure d'arrivée pour les élus qui arrivent après 20 heures :
Monsieur CORDIER François à 20 heures 06.

Délibération aide aux commerces avec le FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat, et de Commerce)

La politique conduite par la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire a pour objectif de dynamiser le tissu existant en favorisant le développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services des centres-villes et centres-bourgs sur l'ensemble du périmètre communautaire. Elle encourage ainsi les petites entreprises à s'adapter aux mutations de leur environnement et d'assurer à plus long terme le maintien et le développement d'activités économiques saines sur ce territoire, en conservant un lien de proximité important avec la population locale.

En janvier 2019, avec l'appui de la Ville de Saumur, labellisée Action Cœur de Ville, la Communauté d'Agglomération avait répondu à l'appel à projets FISAC 2018 (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) lancé par le Ministère de l'Économie et des Finances.

Par courrier daté du 13 décembre 2019, la Direction Générale des Entreprises du Ministère de l'Économie et des Finances a adressé à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, la décision n°19-0301 actant l'attribution d'une subvention FISAC qui s'élève à 334 206 € sur trois années, dont 295 000 € en aides directes versées aux entreprises pour leur projet de modernisation, de sécurisation ou d'accessibilité des locaux commerciaux.

Au total, le programme d'investissements portés par les commerçants, les artisans ou les entreprises de services s'établit à 2 150 K€. Jusqu'à 800 K€ d'investissements, l'État s'est engagé à cofinancer à hauteur de 20% du projet et 10% au-delà de 800 K€.

Ce programme d'investissements FISAC relatif à l'action N°1 « Accompagner la modernisation des entreprises » convient d'être encadré.

Le règlement d'intervention a été approuvé par le bureau de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire le 5 mars 2020 (décision N°2020-050-DB) y compris les taux de cofinancement ci-après :

Jusqu'à 800 K€ d'investissements cofinancés par le FISAC :				
Nature des dépenses :	ETAT - FISAC	CA SAUMUR VAL DE LOIRE	COMMUNES	TOTAL INTERVENTIONS
Modernisation des locaux, sécurisation, rénovation des vitrines	20%	15%	5%	40%
Accessibilité	30%	20%	10%	60%
Au delà de 800 K€ cofinancés par le FISAC :				
Modernisation des locaux, sécurisation, rénovation des vitrines, accessibilité	10%	20%	10%	40%

L'ensemble du territoire communautaire étant éligible au FISAC, il appartient à chaque commune de délibérer pour valider son périmètre de centralité et ses taux d'intervention.

Le périmètre de centralité est annexé ci-après ou est le suivant : les trois centres bourgs des communes déléguées de Tuffalun, soit Ambillou-Château, Louerre, et Noyant-La-Plaine.

Le projet de l'entreprise doit intervenir sur ce périmètre de centralité pour pouvoir bénéficier de l'aide.

Après avoir délibéré, par 22 voix pour,

- Approuve le règlement ci-annexé en faveur du dispositif FISAC relatif aux aides aux commerces, à l'artisanat et aux services de proximité
- Approuve le périmètre de centralité communal éligible au FISAC
- cofinance les projets à hauteur de 5% (10% pour les dépenses d'accessibilité) jusqu'à 800 K€ d'investissements cofinancés par le FISAC et 10% au-delà de 800 K€ d'investissements
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les actes qui peuvent être subséquents à cette décision.

Délibération adhésion 2021 Villes et Villages fleuris

Madame le Maire présente au conseil municipal la facture d'adhésion pour 2021 reçue du Conseil National des Villes et Villages Fleuris, pour un montant de 50.00 €, pour la commune déléguée de Louerre.

Madame le Maire demande au conseil municipal s'il convient de continuer à adhérer à l'association. Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 22 voix pour émet un avis favorable à l'adhésion à l'association Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour l'année 2021, commune déléguée de Louerre et autorise Madame le Maire à payer la facture reçue.

Ouvrage VVF qui était mis à disposition à la mairie (commune de Louerre), historique depuis 1966.

Etudié en commission « environnement » : report possible d'un an ou annulation.

Visite à organiser avec présence d'un jury, travail conséquent sur l'embellissement du village.

Actuellement Louerre a 1 fleur. Question se pose d'acheter auprès de producteurs locaux les plantes.

Délibération convention rétrocession concernant les VRD rue de Bourdiganne, commune déléguée d'Ambillou-Château

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier et projet de convention reçus par Maine-et-Loire Habitat concernant le projet de rétrocession des VRD rue de Bourdiganne, parcelle cadastrée ZH n° 295 pour partie, 671 m², commune déléguée d'Ambillou-Château.

Proposition d'acquisition par la mairie de Tuffalun pour 1 euro et l'acte administratif pourrait être établi par Maine-et-Loire Habitat,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 22 voix pour, émet un avis favorable, sous réserve de la validation du descriptif des travaux fourni par Maine-et-Loire Habitat et travaux réalisés par Maine-et-Loire Habitat, pour la rétrocession des VRD par Maine-et-Loire Habitat à la mairie de Tuffalun, parcelle cadastrée section ZH, numéro 295, pour partie, pour 1 euro et autorise Madame le Maire ou Monsieur Marc MARTIN, maire délégué d'Ambillou-Château et adjoint à l'urbanisme de signer la convention, l'acte administratif établi par Maine-et-Loire Habitat et les documents relatifs à ce dossier.

Délibération vente d'une parcelle, La Roche, commune déléguée de Louerre

Madame le Maire donne lecture au conseil municipal de la lettre reçue le 5 janvier 2021 de Madame Chantal Beaumont, 22 La Roche, Louerre, à Tuffalun qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée préfixe 181, section ZW, n° 64 d'une contenance de 68 m². (chemin ne desservant que la propriété de Madame Chantal Beaumont).

Le prix de cession est fixé à 1 euro, les frais de bornage et notaire à la charge de l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 abstention, émet un avis favorable à la vente de la parcelle cadastrée préfixe 181, section ZW, n° 64 pour un euro, bornage et frais de notaire à la charge de l'acquéreur et autorise Madame le Maire ou Monsieur Marc MARTIN, maire délégué d'Ambillou-Château et adjoint à l'urbanisme de signer les actes et documents relatifs à ce dossier.

Délibération avis installations classées-ferme éolienne de Doué-en-Anjou

Madame le Maire présente au conseil municipal le dossier reçu concernant les installations classées-ferme éolienne de Doué-en-Anjou, création d'un parc éolien comprenant cinq aérogénérateurs par la Société Ferme Eolienne de Doué-en-Anjou dont le siège social est situé 1, rue des Arquebusiers à Strasbourg.

Une enquête publique a lieu du 4 janvier 2021 à 9 h 00 au 05 février 2021 à 17 h 00, sur la commune de Doué-en-Anjou.

Le conseil municipal de Tuffalun doit émettre un avis sur ce dossier.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 3 voix pour, 17 voix contre, 1 abstention, émet un avis défavorable sur ce dossier et charge Madame le Maire d'effectuer les formalités administratives.

Délibération avis pour projets éoliens sur le territoire de Tuffalun

Madame le Maire informe le conseil municipal que suite à des sollicitations par des sociétés pour des projets éoliens sur le territoire de Tuffalun, il convient de délibérer pour émettre un avis sur ce sujet. Remarques apportées sur les impacts négatifs indirects des éoliennes, puis remarque sur l'aspect législatif de la mise en place de ce type de projet qui serait validé ou non par le Préfet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 1 voix pour, 17 voix contre, 4 abstentions, émet un avis défavorable à des projets éoliens sur le territoire de Tuffalun.

Délibération maîtrise d'œuvre programme voirie 2021

Madame le Maire présente au conseil municipal le devis reçu de la SAS Anjou Maine Coordination d'Angers concernant la maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2021.

La SAS Anjou Maine Coordination avait été retenue en 2020 et a déjà les bases de fichiers pour les travaux d'entretien de voirie de Tuffalun.

Le devis d'honoraires proposé est prévu pour 140 000.00 € HT de travaux, avec un taux de rémunération de 4.75 %, soit un total d'honoraires de 6 650.00 € (comme en 2020)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 21 voix pour, 1 abstentions émet un avis favorable au devis présenté de la SAS Anjou Maine Coordination pour un montant d'honoraires de 6 650.00 € HT et autorise Madame le Maire à signer les documents administratifs.

Présentation du centre de loisirs Tuffalun-Brigné par Monsieur LOUVET, Président de Familles Rurales.

Eveil musical/cours de guitare : activités principales à l'école de Noyant-La-Plaine.

Salariés.

125 enfants à l'année.

Contrainte financière avec mutuelle obligatoire.

Tarif journée : 21.65 € sans aide des partenaires.

Question du centre de loisirs qui perdure ou non avec évolution vers un statut municipal ou non.

Informations et questions diverses

. Parking route de Doué, commune déléguée d'Ambillou-Château.

. Tenues vestimentaires pour les agents techniques de la mairie de Tuffalun.

Société NPCom textile et communication de Doué en Anjou : société qui fait à l'unité si dégradation du vêtement.

. Livret d'accueil des agents distribué, commission ressources humaines – 1^{er} jet

Entretien professionnel effectué au préalable.

Les agents ont apprécié ce moment d'accueil effectué le 29 janvier 2021.

Groupe agents d'entretien : demande d'un volontaire pour encadrer ce groupe.

Poste temporaire de 35 heures : agent polyvalent : poste à créer, mise en ligne aujourd'hui ou demain, poste jusqu'au 31 décembre 2021, proposition à ce poste : locations des salles des loisirs.

. Résidente autonomie Les Camélias : remplacement en avril 2021.

. Vaccination COVID le 8 février 2021 pour la première injection (personnes vulnérables).

. Question pour l'agent de maîtrise d'assister à la commission « environnement, voirie et autres » ou à quelques-unes.